

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES**  
**REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRÊTÉ du MAIRE n°04/2025**

**portant réglementation permanente de circulation**

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande adressée par NGE INFRANET, exécutant ROSACE, pour l'exploitation du réseau de fibre optique dans le cadre du projet « Vie du Réseau 67 », situé 2 rue de la Verdure à FEGERSHEIM (Bas-Rhin), concernant des interventions sur le réseau de fibre optique dans toute la commune de BERSTETT et Associées (Bas-Rhin), interventions qui peuvent être effectués entre le 20/01/2025 et le 31/12/2025,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de ces interventions,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

Des restrictions de circulation s'appliqueront pour les travaux mentionnés ci-dessous :

- l'ouverture de chambres existante,
- la réalisation d'études de poteaux et l'aiguillage de conduites existantes,
- le déroulage de câbles de fibre optique souterrain ou aérien,
- le raccordement de câbles et la prise de mesures,

**ARTICLE 2 :**

La signalisation règlementaire sera mise en place et entretenue par NGE INFRANET, exécutant ROSACE.

**ARTICLE 3 :**

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- NGE INFRANET
- M. AUBERT, chef de l'Unité Technique de la Collectivité Européenne d'Alsace à Saverne
- M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours,
- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,

Fait à BERSTETT, le 20/01/2025

Le Maire,  
Jean-Claude LASTHAUS

